

Jean-Marie ANDRE

Expert comptable D.P.L.E.

Commissaire aux comptes

Expert judiciaire inscrit près la Cour d'Appel
de Besançon

37, Route Nationale

B.P. 47

25220 ROCHE LEZ BEAUPRE

Tél. : 03 81 60 52 72

Fax : 03 81 55 62 87

E-Mail : andrejm@wanadoo.fr

**LE FOURNEAU ECONOMIQUE – FONDS DE
DOTATION**

Fonds de dotation régie par la Loi du 4 Août 2008

Siège social : 3, rue Champrond

25000 BESANCON

-:-:-:-

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS 2011**

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels du Fonds de Dotation « *LE FOURNEAU ECONOMIQUE – FONDS DE DOTATION* », tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations spécifiques prévues par la loi,

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds de dotation à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par l'association, nous avons été conduits à examiner la régularité des règles et méthodes comptables telles que décrites dans l'annexe.

Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

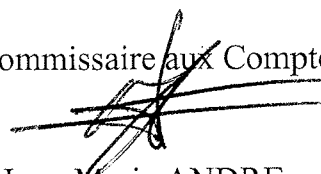
III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance entre les comptes annuels et les documents adressés aux sociétaires.

A Roche lez Beaupré, le 15 Juin 2012

Le Commissaire aux Comptes,



Jean-Marie ANDRE
Expert-Comptable D.P.L.E.
Commissaire aux Comptes inscrit

Compte de résultat 2011

	2011	N-1
<i>Produits d'exploitation</i>		
Dons	21 984,00	25 993,50
TOTAL I	21 984,00	25 993,50
<i>Charges d'exploitation</i>		
Fourniture de bureau	70,16	25,41
Honoraires	620,00	1 096,00
Frais de poste	47,88	68,24
Frais de banque	243,18	231,54
Subv. Versées	0,00	5 000,00
TOTAL II	981,22	6 421,19

	2011	N-1
Résultat d'exploitation (I-II)	21 002,78	19 572,31
Produits financier	408,77	28,54
Charges financières		
Résultat financier	408,77	28,54
Résultat courant	21 411,55	19 600,85
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles	-5 000,00	
Résultat exceptionnel	-5 000,00	0,00
Résultat de l'exercice	16 411,55	19 600,85

BILAN 2011

ACTIF	2011	N-1
Actif circulant		
Compte courant	28823,31	13336,53
Compte à terme	20437,31	20028,54
Caisse		
TOTAL ACTIF	49 260,62	33365,07

PASSIF	2011	N-1
Fonds associatif		
Report à nouveau	32 169,07	12568,22
Résultat de l'exercice	16 411,55	19600,85
Total fonds associatif	48 580,62	32169,07
Compte de tiers		
Fournisseurs et rattachés	620,00	1 196,00
Compte de Régularisation		
Produits constatés d'avance	60,00	
TOTAL PASSIF	49 260,62	33365,07

FOURNEAU ECONOMIQUE

Fonds de Dotation
3, Rue Champrond
25000 BESANCON

Compte d'emploi annuel des Ressources collectées auprès du public

RESSOURCES		EMPLOIS	
	2011	N-1	2011
		N-1	N-1
Dons manuels	21 984,00	25 993,50	933,34
Legs, autres libéralités Comptabilisés à la valeur portée dans l'acte de libéralité)			1 352,95
Produits de la vente des dons en nature			5 000,00
Produits financiers	408,77	28,54	47,88
Autres produits liés à l'appel à la générosité public			68,24
Report des ressources non utilisées des campagnes antérieures	32 169,07	12 568,22	
			48 580,62
TOTAL	54561,84	38 590,26	54561,84
			32 169,07
			38 590,26

Dépenses opérationnelles ou mission sociales :
- achats de biens et services
- distribution directe de secours
- subventions versées
- autres

Frais d'appel à la générosité du public
(publicité, publication, frais postaux, ...),
y compris les frais de traitement des dons

Frais de fonctionnement de l'organisme
y compris les frais financiers

Ressources restant à affecter

TOTAL

FOURNEAU ECONOMIQUE

Fonds de dotation

3, rue Champrond
25000 BESANCON

Régi par la loi n°2008-776 du
04/10/2008

Publié au JO du 05/09/2009

Déclarée à la Préfecture de Besançon

METHODES COMPTABLES

- Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le principe de prudence conformément aux hypothèses de base :
 1. Continuité de l'exploitation.
 2. Permanence des méthodes comptables.
 3. Indépendance de l'exercice.
 4. Et enfin conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

- La durée de l'exercice est de 12 mois. La période est du 01 janvier au 31 décembre 2011.

- Les dépenses et recettes sont enregistrées sur un journal de banque à partir des relevés bancaires arrêtés au 31 décembre 2011.
En contrepartie du compte banque, les dépenses sont affectées sur un compte de charge et les recettes sont enregistrées sur un compte de produit.

- Un journal d'opérations diverses enregistre les opérations de régularisation notamment les écritures de fin d'année et de redressement.

- Nous n'avons pas acquis d'immobilisation. Nous vous rappelons que le Fonds de Dotation a été constitué uniquement pour aider financièrement au fonctionnement de l'Association Boutique Jeanne Antide.

- Nous n'avons pas de dettes et de créances à recevoir au 31/12/2011.

- Nous avons constitué une provision : 620 € pour les travaux de contrôle effectués par notre Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2011 et avons constaté un don comptabilisé d'avance pour une valeur de 60 € et pour lequel nous établirons un reçu fiscal sur l'exercice 2012

- Comme cela avait été décidé lors de notre Conseil du 16/05/2011 nous avons reversé la subvention de 5000€ reçue sur les comptes du Fonds de Dotation vers le Fourneau comme nous avait suggéré la Préfecture par son courrier du 22/11/2011. .